



ASSEMBLEE PLENIERE DU 17 JUIN 2002

AVIS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE BILAN DE LA DOTATION 2001
DU FONDS REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le C.E.S.R. prend acte du bilan de la dotation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) pour 2001.

Cependant, il constate que la dotation du F.R.D.E. pour 2001 a fortement augmenté par rapport à 2000 (+ 70 %) passant de 93 790 506 F (14 298 270,47 €) à 159 619 080 F (24 333 771,88 €). Dans le même temps, les engagements n'ont augmenté que de 2,2 % et les paiements ont régressé de 82 %.

Au cours de cet exercice, 22 communes ou groupements de communes ont été bénéficiaires d'une intervention pour le financement de 45 projets à vocation économique pour un montant de 49 600 044,16 F (7 561 477,99 €). Le C.E.S.R. note que parmi ces projets, 25 concernent les voiries rurales de désenclavement à vocation économique pour un montant de 37 382 250,95 F (5 698 887,42 €) soit 75,37 % du montant total engagé.

De 1995 à 2001, le C.E.S.R. constate que 234 217 404 F (35 706 213,06 €) ont été engagés, soit 50,2 % des dotations cumulées (466 540 106 F - 71 123 580,66 €) et seulement 63 222 625 F (9 638 227,05 €) ont été payés (13,56 %).

Face à cet important décalage, le C.E.S.R. approuve la volonté du Conseil Régional de faire évoluer le dispositif afin que les crédits affectés à ce fonds soient davantage consommés et puissent jouer réellement un rôle de levier financier en matière de développement économique.

Le C.E.S.R. rappelle que, dans le cadre de la note¹ de la Commission « Affaires Générales, Financières et Européennes », les représentants de communes avaient mis l'accent sur certaines difficultés, notamment :

* les problèmes d'entretien des bâtiments (immobilier d'entreprise), de zones d'activités, entraînant des dépenses de fonctionnement importantes que ne peuvent supporter les communes ;

* la priorité des communes pour un travail de proximité alors que l'éligibilité du F.R.D.E. ne répond pas à leurs attentes immédiates ;

* la difficulté du montage des projets et des dossiers y afférents.

Enfin, le C.E.S.R. réitère son souhait de voir figurer dans le bilan qualitatif, le nombre de créations d'emplois liées aux différentes opérations éligibles.

¹ Note élaborée par la Commission « Affaires Générales, Financières et Européennes » du C.E.S.R. - Juin 2000.